



**Consultation publique sur le document *Issues Paper on the Implementation of the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures***

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la consultation publique sur le document *Issues Paper on the Implementation of the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (*Document d'information concernant la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques*). L'outil de consultation figure sur le site Web de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) depuis le 19 novembre 2019.

**Merci de ne pas transmettre ce document à l'AICA. Pour être prises en compte, les réponses au questionnaire doivent être transmises au moyen de l'outil de consultation au plus tard le 5 février 2020, à 24 h, heure de l'Europe centrale.**

---

## **Questionnaire sur le document *Issues Paper on the Implementation of the Recommendations of the TCFD***

Q2 Commentaire au sujet de la section 1, *Introduction*

L'Institut canadien des actuaires (ICA) remercie l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) pour son projet *Issues Paper on the Implementation of the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures* et il lui est reconnaissant de lui avoir donné la possibilité d'exprimer ses commentaires. L'ICA est d'avis que la question générale de l'information financière revêt de l'importance, notamment la prise en compte des risques relatifs aux changements climatiques qu'acceptent les assureurs et les autres institutions financières.

Q3 Commentaire au sujet de la section 1.1, *Context*

L'initiative du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), telle qu'elle a été proposée en 2017, optait pour une démarche volontaire de communication des risques relatifs aux changements climatiques. L'ICA a publié récemment un document intitulé « Il est temps d'agir : Faire face aux risques des changements climatiques », dans lequel il propose la communication obligatoire de ces risques dès 2021. Pour favoriser le respect d'un délai si court, l'AICA devrait donner des indications aux contrôleurs sur la nature des nouvelles informations à fournir. Cette approche mettrait en évidence le fait que l'information du domaine public aide à faire connaître les risques relatifs aux changements climatiques qui pourraient avoir une incidence sur les institutions financières, sur l'industrie et sur la société dans son ensemble.

Q4 Commentaire au sujet du paragraphe 1

Boîte de commentaires

Q5 Commentaire au sujet du paragraphe 2

Boîte de commentaires

Q6 Commentaire au sujet du paragraphe 3

Boîte de commentaires

Q7 Commentaire au sujet de la section 1.2, *SIF/IAIS action on Climate risk*

L'ICA félicite le SIF et l'AICA pour les débats et les approches entrepris par ses organismes membres afin de soulever la question de la communication de ces risques.

Q8 Commentaire au sujet du paragraphe 4

Q9 Commentaire au sujet du paragraphe 5

Boîte de commentaires

Q10 Commentaire au sujet de la section 1.3, *Evolving supervisory interest in TCFD*

---

Tel qu'il l'a mentionné au deuxième trimestre, l'ICA appuie la mise en application rapide des recommandations du TCFD. Il est donc nécessaire que tous les ordres de gouvernement collaborent étroitement à la production de données robustes sur les phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, feux de forêt, tempêtes, etc.) découlant des risques climatiques. Selon le document « Il est temps d'agir : Faire face aux risques des changements climatiques », publié par l'ICA, il est clair que les sinistres assurés liés à ces phénomènes météorologiques ne représentent qu'une fraction des pertes économiques découlant des risques relatifs aux changements climatiques. Il faut avoir plus d'information pour pouvoir dénombrer les pertes découlant de l'interruption des activités commerciales, du rendement futur des placements, des dépenses d'exploitation, de la destruction des infrastructures, de la fréquentation des salles d'urgence et des hôpitaux, et de l'augmentation de la morbidité et de la mortalité découlant des phénomènes météorologiques extrêmes.

Q11 Commentaire au sujet du paragraphe 6

Boîte de commentaires

Q12 Commentaire au sujet du paragraphe 7

L'ICA approuve la proposition selon laquelle les contrôleurs, par l'entremise de l'AICA, devraient prendre l'initiative de produire plus d'information sur le risque climatique qui serait utile aux sociétés d'assurances.

Q13 Commentaire au sujet de la section 1.4, *Objectives of this paper*

Boîte de commentaires

Q14 Commentaire au sujet du paragraphe 8

L'ICA est conscient que cette étude [traduction] « ... se veut descriptive et ne cherche pas à susciter des attentes en matière de contrôle. » Toutefois, l'étude indique par ailleurs que les pratiques évoluent quant aux conséquences financières des changements climatiques. Nous recommandons à l'AICA de s'associer à des experts afin de déployer des efforts coordonnés en ce sens. Il peut s'agir de contrôleurs, d'actuaire (par l'entremise de l'AAI pour la modélisation et l'établissement d'hypothèses) ou de comptables (par le biais de l'IASB et de la norme IFRS 17). Il est nécessaire d'assurer une cohérence à l'échelle des collectivités publiques, des différents référentiels comptables et des obligations d'information financière publique, afin que ces dernières soient acceptées des contrôleurs et des milieux financiers.

Q15 Commentaire au sujet de la section 1.5, *Inputs for this paper*

Boîte de commentaires

Q16 Commentaire au sujet du paragraphe 9

Boîte de commentaires

Q17 Commentaire sur la section 1.6, *Structure of this paper*

Boîte de commentaires

Q18 Commentaire au sujet du paragraphe 10

Boîte de commentaires

Q19 Commentaire au sujet de la section 2, *Climate risk and insurance supervision : relevance of the TCFD Framework*

Boîte de commentaires

---

---

Q20 Commentaire au sujet du paragraphe 11

Les « risques matériels » mentionnés concernent principalement les sociétés d'assurance non-vie. L'un des plus grands risques pour l'assurance-vie à long terme réside dans l'incidence, sur le passif des polices, des variations des rendements futurs des placements du fait des changements climatiques.

Q21 Commentaire au sujet de la section 2.1, *Climate risks and responses in the insurance sector*

Boîte de commentaires

Q22 Commentaire au sujet de la section 2.1.1, *Recent developments in climate science*

Cette section est bien formulée et décrit en détail les principaux risques relatifs aux changements climatiques.

Q23 Commentaire au sujet du paragraphe 12

Boîte de commentaires

Q24 Commentaire au sujet du paragraphe 13

Boîte de commentaires

Q25 Commentaire au sujet de la section 2.1.2, *Industry responses*

Boîte de commentaires

Q26 Commentaire au sujet du paragraphe 14

Boîte de commentaires

Q27 Commentaire au sujet du paragraphe 15

Boîte de commentaires

Q28 Commentaire au sujet de la section 2.2, *Recent supervisory developments*

Boîte de commentaires

Q29 Commentaire au sujet du paragraphe 16

Boîte de commentaires

Q30 Commentaire au sujet du paragraphe 17

Boîte de commentaires

Q31 Commentaire au sujet du paragraphe 18

Boîte de commentaires

Q32 Commentaire au sujet du paragraphe 19

Boîte de commentaires

Q33 Commentaire au sujet du paragraphe 20

Il est bon de savoir que l'AICA a classé le risque climatique comme un important risque émergent dans son plan stratégique quinquennal. De plus, il s'agit pour l'AICA d'un bon premier pas dans la préparation de son document d'application en 2020 sur la façon dont les contrôleurs ont l'intention d'examiner la gestion du risque d'entreprise (GRE), les placements, la gouvernance et les informations à fournir par les assureurs à la lumière des tendances et de l'évolution du risque

---

climatique. L'ICA serait heureux de travailler avec ses partenaires de l'AAI pour secondar l'AICA dans cette entreprise.

Q34 Commentaire au sujet du paragraphe 21

Boîte de commentaires

Q35 Commentaire au sujet du paragraphe 22

Boîte de commentaires

Q36 Commentaire au sujet de la section 2.3, *Relevance of the TCFD to IAIS supervisory material*

Boîte de commentaires

Q37 Commentaire au sujet du paragraphe 23

Boîte de commentaires

Q38 Commentaire au sujet du paragraphe 24

Boîte de commentaires

Q39 Commentaire au sujet du paragraphe 25

En ce qui concerne le commentaire antérieur sur la recommandation de communication obligatoire du TCFD, le PBA 20 (Information du public) peut être renforcé en augmentant le rythme auquel les assureurs communiquent publiquement leurs risques relatifs aux changements climatiques, conformément au cadre du TCFD.

Q40 Commentaire au sujet du paragraphe 26

Boîte de commentaires

Q41 Commentaire au sujet du paragraphe 27

Boîte de commentaires

Q42 Commentaire au sujet de la section 3, *Assessing TCFD implementation and climate risk disclosure within the insurance industry*

Boîte de commentaires

Q43 Commentaire au sujet du paragraphe 28

Boîte de commentaires

Q44 Commentaire au sujet du paragraphe 29

Boîte de commentaires

Q45 Commentaire au sujet du paragraphe 30

Boîte de commentaires

Q46 Commentaire au sujet de la section 3.1, *Results of the SIF Survey on TCFD Implementation*

Boîte de commentaires

Q47 Commentaire au sujet du paragraphe 31

L'information dans le graphique 1 serait plus utile si les effets pouvaient être présentés séparément pour l'assurance-vie et l'assurance non-vie.

Q48 Commentaire sur la section 3.1.1, *Understanding climate change*

Boîte de commentaires

Q49 Commentaire au sujet du paragraphe 32

Boîte de commentaires

Q50 Commentaire au sujet du paragraphe 33

Boîte de commentaires

Q51 Commentaire au sujet du paragraphe 34

Boîte de commentaires

Q52 Commentaire au sujet de la section 3.1.2, *TCFD awareness and implementation*

Boîte de commentaires

Q53 Commentaire au sujet du paragraphe 35

Boîte de commentaires

Q54 Commentaire au sujet du paragraphe 36

Boîte de commentaires

Q55 Commentaire au sujet du paragraphe 37

Boîte de commentaires

Q56 Commentaire au sujet du paragraphe 38

Boîte de commentaires

Q57 Commentaire au sujet du paragraphe 39

Même si peu d'assureurs (20 %) prévoient pour l'heure de communiquer les risques climatiques conformément au cadre du TCFD, ce chiffre augmentera si l'AICA décide de fixer une échéance rapprochée et que les organismes nationaux de contrôle obligent la communication d'information selon ce cadre.

Q58 Commentaire au sujet du paragraphe 40

Boîte de commentaires

Q59 Commentaire au sujet du paragraphe 41

Boîte de commentaires

Q60 Commentaire au sujet du paragraphe 42

Boîte de commentaires

Q61 Commentaire au sujet de la section 3.2, *Identifying good practices*

Boîte de commentaires

Q62 Commentaire au sujet du paragraphe 43

Boîte de commentaires

Q63 Commentaire au sujet du paragraphe 44

L'ICA estime que l'amélioration de la modélisation actuarielle, l'élaboration d'analyses de scénarios et l'obligation de communiquer les risques de transition (pour assurer la stabilité financière) peuvent être réalisées plus facilement si des actuaires y participent directement.

Q64 Commentaire au sujet de la section 3.3, *Findings of the TCFD secretariat report*

---

Boîte de commentaires

Q65 Commentaire au sujet du paragraphe 45

Il est inquiétant de constater que la plus faible amélioration des pratiques par secteur relativement aux risques climatiques se trouve dans le secteur des assurances. Nous nous demandons si les assureurs de personnes ont tenu compte des effets sur les rendements futurs des placements. Il est clair que les assureurs non-vie sont directement touchés par les risques relatifs aux changements climatiques, surtout en ce qui concerne les risques matériels.

Q66 Commentaire au sujet de la section 4, *The role of supervisors*

Boîte de commentaires

Q67 Commentaire au sujet du paragraphe 46

Boîte de commentaires

Q68 Commentez les options de la section 4.1, *Options based on current and contemplated practices*

Boîte de commentaires

Q69 Commentaire au sujet du paragraphe 47

Boîte de commentaires

Q70 Commentaire au sujet de la section 4.1.1, *Ensuring climate risks are considered by all insurers*

Boîte de commentaires

Q71 Commentaire au sujet du paragraphe 48

Boîte de commentaires

Q72 Commentaire au sujet de la section 4.1.2, *Clarifying the relevance of TCFD to supervisory expectations*

Boîte de commentaires

Q73 Commentaire au sujet du paragraphe 49

Boîte de commentaires

Q74 Commentaire sur la section 4.1.3, *Setting expectations to encourage TCFD-relevant practices*

Boîte de commentaires

Q75 Commentaire au sujet du paragraphe 50

Boîte de commentaires

Q76 Commentaire au sujet de la section 4.1.4, *Checking for coherence with other disclosure requirements*

Boîte de commentaires

Q77 Commentaire au sujet du paragraphe 51

Boîte de commentaires

Q78 Commentaire sur la section 4.1.5, *Assessing coherence in climate risk disclosures within groups*

Boîte de commentaires

Q79 Commentaire au sujet du paragraphe 52

Boîte de commentaires

---

---

Q80 Commentaire au sujet de la section 4.1.6, *Providing standardised guidance to support TCFD-related activities*

Boîte de commentaires

Q81 Commentaire au sujet du paragraphe 53

L'ICA approuve fortement la proposition selon laquelle l'AICA et ses organismes membres s'associeraient à des professionnels (actuaire, ingénieurs, comptables, économistes et climatologues) pour construire de bons scénarios relatifs aux risques climatiques, que les assureurs pourraient modéliser et tester.

Q82 Commentaire au sujet du paragraphe 54

Boîte de commentaires

Q83 Commentaire au sujet de la section 4.1.7, *Referencing TCFD as a component of mandatory climate risk disclosures*

Boîte de commentaires

Q84 Commentaire au sujet du paragraphe 55

Boîte de commentaires

Q85 Commentaire au sujet du paragraphe 56

Boîte de commentaires

Q86 Commentaire au sujet du paragraphe 57

Bien que l'ICA déclare dans son document « Il est temps d'agir : Faire face aux risques des changements climatiques » qu'il souhaiterait voir plus rapidement la mise en œuvre complète du cadre du TCFD, l'AICA devrait encourager les assureurs à commencer immédiatement à communiquer leurs risques climatiques conformément à ce cadre.

Q87 Commentaire au sujet de la section 4.1.8, *Exploring new engagement models to support voluntary practice development*

Boîte de commentaires

Q88 Commentaire au sujet du paragraphe 58

Boîte de commentaires

Q89 Commentaire au sujet de la section 5, *Conclusion*

Boîte de commentaires

Q90 Commentaire au sujet du paragraphe 59

Boîte de commentaires

Q91 Commentaire au sujet du paragraphe 60

Boîte de commentaires

Q92 Commentaire au sujet du paragraphe 61

Boîte de commentaires

---



Q93 Commentaire au sujet du paragraphe 62

Boîte de commentaires

Q94 Commentaire au sujet du paragraphe 63

L'ICA est d'accord pour que la mise en œuvre du cadre du TCFD s'effectue d'une manière qui assure la cohérence, la qualité, la comparabilité et la fiabilité.

Q95 Commentaire au sujet du paragraphe 64

L'ICA sera heureux de vous faire part de ses commentaires sur le document *Application Paper on Climate Risk in the Insurance Sector*, que publieront cette année le SIF et l'AICA, et notamment sur la section qui traitera des informations à fournir.

Q96 Commentaire au sujet de l'annexe 1 : *The role of supervisors: Case studies*

L'ICA est encouragé de constater les travaux de l'ACPR de France sur la conformité aux normes ESG, car dans son document « Il est temps d'agir : Faire face aux risques des changements climatiques », il a fait d'excellentes recommandations pour que les assureurs et les régimes de retraite adoptent intégralement un cadre ESG dans leurs décisions de placement.

Q97 Commentaire au sujet de l'annexe 2, *TCFD thematic areas with links to ICPs*

Boîte de commentaires